

Voluntary Code of Conduct for Authenticating Canadian Diamond Claims



Endorsed by:



Natural Resources Canada recognizes the Code as an important tool for demonstrating the integrity of the Canadian diamond industry. The Department endorses the Code as being a transparent, sound vehicle for confirming, through an adequate chain of guarantees, that a diamond represented as being a Canadian diamond is indeed a Canadian diamond.
Ressources naturelles Canada reconnaît l'importance du Code en tant qu'outil pour démontrer l'intégrité de l'industrie canadienne du diamant. Le Canada considère le Code être d'origine transparente et fiable pour confirmer, grâce à une série de garanties appropriées, que les diamants présentés en tant que diamants canadiens en sont effectivement us.

The Voluntary Code of Conduct for Authenticating Canadian Diamond Claims (the Code), evolved from the collaborative efforts of a broad cross-section of the industry including the diamond mining sector, cutters and polishers, jewellery manufacturers, retailers including Internet based companies, gemmological laboratories, a consumer organization, the Canadian Jewellers Association (CJA) and Jewellers Vigilance Canada (JVC), as well as federal government stakeholders including the Competition Bureau and the Royal Canadian Mounted Police (RCMP). It establishes the minimum standard required to authenticate a Canadian diamond claim based on records and a chain of warranties.

The Code, implemented in November 2002, applies to diamonds that are advertised as Canadian by all retailers in the diamond jewellery industry who have registered with the Code Office. The Canadian Diamond Code Committee (CDCC) is the not-for-profit corporation responsible for the Code. Its Board of Directors manages the Code on a daily basis. It is formed from representatives from all segments of the diamond industry and a representative from a national consumer organization, the Canadian Jewellers Association and Jewellers Vigilance Canada.

The Code is endorsed by Natural Resources Canada, Canadian Jewellers Association, Jewellers Vigilance Canada and the Quebec Jewellers' Association.

What is a Canadian Diamond?

A Canadian diamond is a natural diamond that has been mined in Canada. It can be cut and polished in Canada or abroad. A Canadian diamond claim must meet the "Product of Canada" and "Made in Canada" Enforcement Guidelines of the Competition Bureau (MIC Guidelines). For information on these Guidelines visit <http://www.competitionbureau.gc.ca>

What are the benefits of this Code?

The Code establishes a minimum standard based on records and a chain of warranties required to validate that the Canadian diamond was mined in Canada. Retailers who abide by the Code demonstrate to consumers their commitment to ensure the authenticity of Canadian diamond claims. The Code allows Canadian diamonds to be traced from the Canadian mine to the diamond jewellery retailer, providing consumers with a method to authenticate Canadian diamonds sold by a Code signatory.

How can I get more information about the Code?

You may call the Code Office at 1-866-399-1118 or 1-416-363-2968 or visit its Web site at www.canadiandiamondcodeofconduct.ca

How do I know if a retailer is a Code signatory?

Retailers who are Code signatories should display in plain view in their store this sign:



You may also visit the Code Web site at www.canadiandiamondcodeofconduct.ca to consult the Code Signatory Registry and find a retailer near you.

What should I ask for if I want to buy a Canadian diamond?

A polished diamond certificate/report and an invoice which contains the following information:

- the polished diamond description
- a unique Diamond Identification Number;
- a statement of certification that the polished diamond(s) is Canadian with an appropriate MIC qualifying statement if required and address of the issuer of the certificate/report;
- the retailer's return policy;
- the date of purchase; and
- the name and address of the retailer.

How can I request the authentication of the Canadian diamond I purchased?

Contact the Code Office at 1-866-399-1118 or 1-416-363-2968 or by e-mail at info@canadiandiamondcodeofconduct.ca

Upon receiving the required information and payment of the administration fee, the Code Office will confirm whether or not the necessary steps were taken by all levels of trade to meet the minimum requirements outlined in the Code.

What should I do if the Code Office cannot authenticate the Canadian diamond I purchased?

In the event the Code Office cannot authenticate the claim, you will be informed of the reason the Code Office cannot authenticate the claim. With this information you should contact the retailer from whom you purchased the stone to resolve the matter. If you cannot get satisfaction, you may wish to register a formal complaint with the Code Office and/or appropriate provincial and federal institutions.

For contact information on the institutions please call the Code Office at 1-866-399-1118 or 1-416-363-2968.

Code de conduite volontaire pour l'authentification des indications « Diamant canadien »



Le Code de conduite volontaire pour l'authentification des indications «Diamant canadien» (le «Code») est le résultat des efforts concertés de nombreux intervenants de l'industrie, y compris l'industrie canadienne des mines de diamants, les tailleurs-polisseurs de diamants, les fabricants de bijoux, les détaillants (marché traditionnel et électronique), les laboratoires de gemmologie, une organisation de consommateurs, l'Association canadienne des bijoutiers, Joailliers Vigilance du Canada de même que des agences du gouvernement fédéral, y compris le Bureau de la concurrence et la Gendarmerie Royale du Canada (GRC).

Le Code, entré en vigueur en novembre 2002, s'applique à tous les diamants commercialisés comme étant canadiens par l'ensemble des négociants de l'industrie joaillière du diamant qui se sont inscrits comme signataires du Code auprès du bureau du Code. Le Comité du Code sur les diamants canadiens est la corporation sans but lucratif responsable du Code. Son conseil d'administration s'occupe de la gestion journalière du Code. Il est composé de représentants de tous les segments de l'industrie du diamant et de représentants de Joailliers Vigilance du Canada, de l'Association canadienne des bijoutiers et d'une organisation nationale de consommateurs.

Le Code a reçu l'aval Ressources naturelles Canada, de Joailliers Vigilance du Canada, de l'Association canadienne des bijoutiers et de la Corporation des bijoutiers du Québec.

Qu'est-ce qu'un diamant canadien?

Un diamant canadien est un diamant naturel qui a été extrait d'une mine située au Canada. Le taillage et le polissage peuvent être effectués au Canada ou à l'étranger. Une indication «diamant canadien» doit respecter les Lignes directrices des indications «Produit du Canada» et «Fait au Canada» (Lignes directrices FAC). Pour de plus amples informations sur les Lignes directrices visitez <http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca>.

Quels sont les avantages du Code?

Le Code définit les normes minimales fondées sur une piste de documents et une chaîne de garanties pour confirmer qu'un diamant canadien a été extrait du Canada. Les détaillants qui souscrivent au Code démontrent aux consommateurs leur volonté d'assurer l'authenticité des indications sur l'origine des diamants canadiens.

Ce Code permet de retracer le chemin parcouru par un diamant canadien du détaillant en remontant jusqu'à la société minière, offrant aux consommateurs un mécanisme d'authentification des diamants canadiens vendus par les signataires du Code.

Où puis-je obtenir plus de renseignements au sujet du Code ?

En communiquant avec le bureau du Code, au 1-866-399-1118 ou 1-416-363-2968 ou en visitant le site Web du Code à l'adresse www.canadiandiamondcodeofconduct.ca

Comment vérifier si un détaillant est signataire du Code?

Les détaillants signataires du Code devraient afficher ce signe dans un endroit bien en vue de leur magasin :



Vous pouvez aussi consulter le registre des signataires du Code sur le site Web du Code à : www.canadiandiamondcodeofconduct.ca et trouver un détaillant près de chez vous.

Quelle information devrais-je demander lorsque je veux acheter un diamant canadien?

Un certificat/rapport concernant le ou les diamants polis, ainsi qu'une facture contenant les renseignements suivants :

- une description du ou des diamants;
- le numéro d'identification unique du ou des diamants;
- une déclaration certifiant que le ou les diamants sont d'origine canadienne accompagnée si besoin est d'un énoncé descriptif selon les Lignes directrices FAC ainsi que l'adresse de l'auteur du certificat/rapport;
- la politique de remboursement écrite du détaillant;

- la date d'achat;
- le nom et l'adresse du détaillant.

Comment puis-je demander l'authentification du diamant canadien que j'ai acheté ?

Communiquez avec le bureau du Code sur les diamants canadiens au numéro 1-866 399-1118 ou 1-416-363-2968 ou par courriel à : info@canadiandiamondcodeofconduct.ca

Sur réception des renseignements demandés, ainsi que du droit requis, le bureau du Code confirmera si toutes les mesures nécessaires ont été respectées ou non par tous les intervenants afin de satisfaire aux normes minimales du Code.

Que dois-je faire si le bureau du Code ne peut confirmer l'indication «Diamant canadien» du diamant que j'ai acheté?

Si le bureau du Code n'est pas en mesure d'authentifier l'indication, et le bureau du Code vous informera des raisons pour lesquelles l'indication ne peut pas être authentifiée. Avec cette information vous devriez communiquer avec le détaillant qui vous a vendu le bijou afin de résoudre cette situation. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pourriez soumettre une plainte formelle auprès du bureau du Code et/ou contacter les autorités provinciales ou fédérales appropriées.

Pour de plus amples renseignements sur ces autorités prière de contacter le bureau du Code au 1-866-399-1118 ou 1-416-363-2968.

www.canadiandiamondcodeofconduct.ca



Parrainé par :



Natural Resources Canada recognizes the Code as an important tool for demonstrating the integrity of the Canadian diamond industry. The Department endorses the Code as being a transparent, sound vehicle for conveying, through an industry chain of guarantees, that a diamond represented as being a Canadian diamond is indeed a Canadian diamond.

Ressources naturelles Canada reconnaît le Code de conduite comme un outil important pour démontrer l'intégrité de l'industrie canadienne des diamants. Le Ministère appuie le Code à titre d'un véhicule transparent et fiable pour confirmer, grâce à une chaîne de garanties appropriées, que tout diamant présenté en tant que diamant canadien en est effectivement un.